

16 MARS 2026

NOTE D'INFORMATION

Publication de la ligne directrice pour le Programme de Surveillance Post-Commercialisation

L'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) annonce la publication de la Ligne directrice pour le Programme de Surveillance Post-Commercialisation (PMS) des médicaments et produits de santé.

Cette ligne directrice constitue désormais le cadre de référence national encadrant la mise en œuvre d'un programme de surveillance post-commercialisation, fondé sur une approche basée sur le risque, visant à garantir la qualité, la sécurité et la conformité des produits mis sur le marché marocain.

Elle précise notamment :

- L'organisation du programme PMS, incluant les rôles de l'AMMPS, du comité technique et des parties prenantes ;
- Les exigences relatives à la planification, à l'échantillonnage, à l'analyse et au rapport des résultats ;
- Les mécanismes de prévention, de détection et d'intervention concernant les médicaments et produits de santé de qualité inférieure ou falsifiés (SF) ;
- Les modalités de prise de décision réglementaire, incluant les rappels de lots et les actions correctives ;
- Le dispositif de suivi et d'évaluation du programme PMS au moyen d'indicateurs dédiés.

La publication de cette ligne directrice s'inscrit dans la démarche de l'AMMPS visant à renforcer la gouvernance du marché pharmaceutique, à promouvoir la transparence réglementaire et à assurer une surveillance continue et structurée de la qualité des médicaments et produits de santé, conformément aux meilleures pratiques internationales.

La ligne directrice est disponible sur le site officiel de l'AMMPS.

